AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0399
FR0004155000-FS0106

8 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE SFPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 février 2017, la société par actions simplifiée CM-CIC Investissement SCR[1] (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 février 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GROUPE SFPI et détenir 8 242 143 actions GROUPE SPFI représentant autant droits de vote, soit 9,16% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GROUPE SFPI sur le marché.

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 89 969 862 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.